

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL538

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 13

A la première phrase de l'alinéa 33, substituer au mot :

« règles »,

le mot :

« obligations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.